

LES TOURELLES

Siège social : 6 Rue HENRIONNET

08400 VOUZIERS

SIRET 39744411800012

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

LES TOURELLES

Siège social : 6 Rue HENRIONNET
08400 VOUZIERS

SIRET 39744411800012

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l'assemblée générale de l'association LES TOURELLES,

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du rattachement au bon exercice de celles-ci ;
- Nous avons contrôlé le chiffre d'affaires au sujet de son exhaustivité et de l'application du principe de la séparation d'exercice ;
- Nous avons par ailleurs porté une attention particulière à l'explication des variations des frais généraux de l'association d'une année à l'autre ;
- Nous avons analysé les financements supplémentaires ainsi que les charges liés à la crise sanitaire covid-19.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

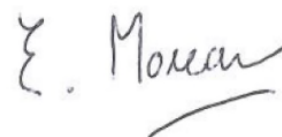
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 27 avril 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 296	1 296		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	12 732	11 986	746		
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	14 028	13 282	746	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	3 981	170	3 811	1 347
	Autres créances	66 198		66 198	41 302
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	257 655		257 655	154 437	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 134		6 134	3 503
	TOTAL (II)	333 968	170	333 798	200 590
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	347 996	13 452	334 544	200 590

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	4 600	4 600
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	35 400	35 180
	Résultat de l'exercice	113 970	221
	Total des fonds propres	153 971	40 000
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	153 971	40 000	
Provisions	Provisions pour risques	29 644	30 005
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	29 644	30 005
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 000	50 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 564	25 369
	Dettes fiscales et sociales	28 168	15 490
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	791	832	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	24 407	38 893	
Total des dettes	150 929	130 585	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		334 544	200 590
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		113 970,26	220,77
(1) Dont à moins d'un an		150 929	130 585
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises	935	1 280
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	108 198	64 957
	Montant net du chiffre d'affaires	109 133	66 237
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	173 298	147 564
	Dons		
	Cotisations	3 497	2 511
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		40
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	30 005	22 737
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement	315 933	239 089
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises	774	1 626
	Variation de stock	20	
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	166 992	119 905
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 111	4 642
	Salaires et traitements	86 343	72 298
	Charges sociales	14 277	13 811
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	54	539
	Dotation aux provisions	29 644	7 477
Autres charges	4 845	2 708	
	Total des charges de fonctionnement	312 060	223 005
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		3 873	16 083

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		3 873	16 083
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	574	395
	Total des produits financiers	574	395
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	574	395
	RESULTAT COURANT	4 447	16 478
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	21 028 96 245	1 084 151
	Total des produits exceptionnels	117 273	1 235
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 750	17 493
	Total des charges exceptionnelles	7 750	17 493
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	109 523	(16 258)
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	433 780	240 719
	TOTAL DES CHARGES	319 810	240 498
	EXCEDENT ou DEFICIT	113 970	221
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	CHARGES
	Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole	14 258	
			14 258

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **334 544** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **433 780** euros et un total **charges** de **319 810** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **113 970** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 296					1 296
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 296					1 296
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	250					250
Matériel de transport	941					941
Matériel de bureau, mobilier	9 741		800			9 741
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 932		800			12 732
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	13 228		800			14 028

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 296			1 296
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 296			1 296
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	250			250
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 941	54		1 995
	Emballages récupérables et divers	9 741			9 741
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 932	54		11 986	
TOTAL		13 228	54		13 282

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	30 005	29 644	30 005	29 644	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		30 005	29 644	30 005	29 644
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	170			170
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		170			170
TOTAL GENERAL		30 175	29 644	30 005	29 814
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			29 644	30 005	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		66 045
Autres créances		66 045
<i>SUBVENTIONS ETAT A RECEVOIR</i>	<i>10 000</i>	
<i>SUBVENTION REGION A RECEVOIR</i>	<i>20 808</i>	
<i>SUBVENTION DEPARTEMENT A RECEVOIR</i>	<i>8 800</i>	
<i>SUBVENTION VILLE A RECEVOIR</i>	<i>11 937</i>	
<i>CUBVENTION 2C2A A RECEVOIR</i>	<i>14 500</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		30 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 626
<i>FACTURES FOURNISSEURS NON PARVENUES</i>	<i>17 626</i>	
Dettes fiscales et sociales		11 901
<i>DETTES PROVISIO POUR CONGES PAYES</i>	<i>8 915</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES</i>	<i>2 986</i>	
Autres dettes		791
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>791</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		6 134	24 407
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		6 134	24 407

Des subventions ont été perçues pour des spectacles devant avoir lieu sur l'année 2020. Compte-tenu de la pandémie covid-19, certains ont été ou seront reportés sur l'année 2022. Une partie des subventions correspondantes a été reportée comptablement et sera reprise en 2022.

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des produits exceptionnels		117 273
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	21 028	21 028
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i> <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS</i>	95 023 1 223	96 245
Total des charges exceptionnelles		7 750
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	7 750	7 750
Résultat exceptionnel		109 523

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	4 600			4 600
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	35 180	221		35 400
Résultat de l'exercice	221	113 970	221	113 970
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	40 000	114 191	221	153 971

LES TOURELLES

Siège social : 6 Rue HENRIONNET

08400 VOUZIERS

SIRET 39744411800012

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

I. Convention avec : Ville de Vouziers

Personne concernée :

- Mr Yann DUGARD, maire ;
- Mr Dominique CARPENTIER, 2e adjoint, Délégué aux sports, au patrimoine et à la gestion des salles communales ;
- Mr Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, conseiller municipal ;
- Mme Nadège LAMPSON, 5e adjoint, Déléguée à l'information et l'expression et aux affaires culturelles.

Objet et modalités :

La ville de Vouziers a accordé à votre association, dans le cadre de la convention d'objectifs signée le 25 mars 2004, une subvention d'un montant de 80 437 € pour la saison culturelle 20/21.

Par ailleurs, la Ville de Vouziers met à disposition gratuitement les locaux nécessaires à ses activités au centre « Les Tourelles » 6 rue Henrionnet à Vouziers.

II. Convention avec : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

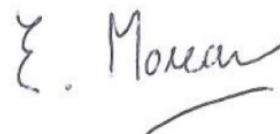
Personne concernée :

- Mr Roland CANIVENQ, Vice-Président en charge de la Commission Sport et Culture;
- Mr Bruno DAUPHY, conseiller communautaire.

Objet et modalités :

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a accordé à votre association, dans le cadre de la convention d'attribution de moyens pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 41 667 €.

Reims, le 27 avril 2022



E. MOREAU